



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03.44.73.00.06

Télécopie : 03.44.73.40.26

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE MOUY

Courriel : mairie.cambronne-les-clermont@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL N°017/2019 DU 26/04/2019

OBJET : Arrêté de circulation pendant la durée des travaux sur une partie de la **Route d'Ars** à Cambronne les Clermont

Monsieur Jean-Pierre BLOT, Maire de la commune de Cambronne les Clermont,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande du Conseil Départemental, en date du 23/04/2019 qui souhaite effectuer un barrage, en occupant temporairement le domaine public sur une partie de la **Route d'Ars** à Cambronne les Clermont;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du 29/04/2019 au 17/05/2019 inclus, le Conseil Départemental est autorisé à effectuer un barrage sur une partie de la **Route d'Ars** à Cambronne les Clermont.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationnement;
- circulation : route barrée sur une partie de la Route d'Ars

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le Conseil Départemental.

Article 4 : Le Conseil Départemental est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

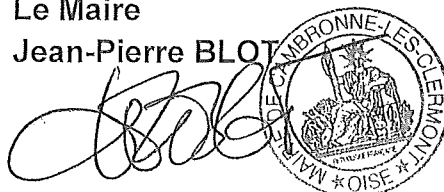
Article 5 : Les agents de l'autorité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre municipal des arrêtés du Maire, affiché et dont ampliation sera transmise à :

- Le Conseil Départemental.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Liancourt
- M. le Chef de Corps des Services d'incendie et de Secours de Liancourt
- M. l'ASVP

Fait à Cambronne-les-Clermont, le 26 avril 2019

Le Maire

Jean-Pierre BLOT




 COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03.44.73.00.06

Télécopie : 03.44.73.40.26

 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
 CANTON DE MOUY
Courriel : mairie.cambronne-les-clermont@wanadoo.fr
 EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
 ARRETE MUNICIPAL N°018/2019 DU 26/04/2019

OBJET : Arrêté de circulation pendant la durée des travaux sur une partie de la **Route d'Ars** à Cambronne les Clermont

Monsieur Jean-Pierre BLOT, Maire de la commune de Cambronne les Clermont,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande du Conseil Départemental, en date du 23/04/2019 qui souhaite effectuer un barrage, en occupant temporairement le domaine public sur une partie de la **Route d'Ars et à hauteur des demis rond-point sur le RD 137** à Cambronne les Clermont;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du 17/05/2019 au 29/06/2019 inclus, le Conseil Départemental est autorisé à effectuer un barrage sur une partie de la **Route d'Ars ainsi que les entrées et sorties sur la RD 137** à Cambronne les Clermont.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationnement;
- circulation : route barrée sur une partie de la Route d'Ars ainsi que les entrées et sorties sur la RD 137 à hauteur des demis rond-point.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le Conseil Départemental.

Article 4 : Le Conseil Départemental est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Les agents de l'autorité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre municipal des arrêtés du Maire, affiché et dont ampliation sera transmise à :

- Le Conseil Départemental.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Liancourt
- M. le Chef de Corps des Services d'incendie et de Secours de Liancourt
- M. l'ASVP

Fait à Cambronne-les-Clermont, le 26 avril 2019

Le Maire

Jean-Pierre BLOT

